



**Poste : Col bleu – Opérateur d'appareils motorisés « C »**  
**Type d'emploi : Remplacement temporaire – employé auxiliaire**  
**Échelle salariale : Salaire horaire de 39.39\$**

## DESCRIPTION DU POSTE

Travaux comportant la conduite des appareils et véhicules motorisés prévue selon l'annexe B de la convention collective.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans et schémas. Il est principalement responsable de conduire prudemment l'appareil qui lui est confié et d'effectuer dans les meilleurs délais et selon les règles d'usage, les diverses tâches qui peuvent lui être assignées. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son appareil et d'en assurer l'entretien mineur; il doit également le maintenir dans un état de propreté satisfaisant, particulièrement en ce qui concerne la carrosserie, les vitres, les phares et les feux. Son travail est contrôlé, soit au moyen de rapports ou de feuilles de route qu'il remplit, soit par les visites d'un employé de rang supérieur.

## EXEMPLE DES TÂCHES ACCOMPLIES

- S'assure du bon état de son véhicule et effectue de menus travaux d'entretien; vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus; rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile au besoin et fait ou fait faire le plein d'essence; lave le véhicule et veille à le maintenir propre.
- Exécute des travaux comportant la conduite ou l'opération des appareils et véhicules motorisés selon l'annexe B de la convention collective.
- Transporte les employés aux lieux de leur travail et les ramène si nécessaire; transporte l'outillage nécessaire aux travaux, fait des courses de natures variées; procède à la livraison de marchandise ou de matériaux.
- Recueille et distribue le courrier, les feuilles de temps, les chèques de paie ou autres documents.
- Exécute différents travaux de creusage manuel ou de remplissage et fait fonctionner la scie à diamant servant à sectionner le béton et l'asphalte.
- Effectue des travaux d'épandage, d'aplanissement, de nivelage, de foulage de terre, de gravier et autres de même nature.
- Fait le chargement, le déchargement et le transport de matériaux, d'équipements ou de diverses matières : asphalte, sable, gravier, sel, neige, terre, ferraille, débris, ordures, bois, branchages, etc.
- Fait fonctionner un compresseur, génératrice, pompe à eau, etc. et utilise ces divers accessoires pour exécuter des travaux de nature variée.
- Déblaise les trottoirs de la neige qui les obstrue.
- Conduit un appareil servant à nettoyer, à profiler et à reconditionner la surface de la glace naturelle à l'extérieur. Opère le balai à glace. Il doit de plus exécuter les travaux de réparation de filets, d'installation d'équipements, d'entretien des lieux ainsi que de fournir les équipements requis.
- Assemblage et entretien des patinoires.
- Opère la déchiqueteuse à branches.

## QUALITÉS REQUISES

Connaissances et habiletés :

- De la conduite de l'appareil motorisé concerné, de son fonctionnement, de son entretien ordinaire, de son mécanisme, de sa capacité et de ses limites.
- Des mesures de prudence et de sécurité à observer, des rues de la Ville et des règlements de la circulation.
- Conduire l'appareil motorisé concerné et à en tirer le maximum de rendement, à maintenir l'appareil en bon état de propreté et de fonctionnement, à le graisser et à y faire les ajustements mineurs nécessaires.
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

Exigences :

- Savoir lire, écrire et parler le français, détenir son secondaire 5, posséder un permis de conduire de classe 3 valide délivré par la Société de l'assurance automobile Québec, détenir carte de santé sécurité au travail.
- Quelques années d'expériences dans la conduite de l'appareil motorisé.

Veuillez soumettre votre candidature par courriel à [cguyon@baie-durfe.ca](mailto:cguyon@baie-durfe.ca) avant le 12 juin 2026.